



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

Règlement financier 2026-2027

1. CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES
2. DEMI-PENSION
3. PRIMAIRE : ETUDE, GARDERIE, CLUB DU MERCREDI
4. VOYAGES
5. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

1. CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

L'établissement a choisi de mettre en place une contribution sociale différenciée pour permettre plus de solidarité entre les familles et l'accueil de chaque enfant, indépendamment des capacités financières de ses parents. Le montant de la contribution des familles est variable en fonction du quotient familial des familles. Chaque payeur est rattaché à une tranche (A, B, C ou D).

La famille doit faire parvenir à l'établissement le dernier avis d'imposition (sur les revenus 2024) justifiant l'application de la tranche tarifaire correspondant à leur situation. A défaut de communication des avis d'imposition lors du processus d'inscription, la tranche tarifaire la plus haute est appliquée.

Les tranches sont définies ainsi pour cette année. Les bornes pourront varier l'an prochain.

revenu fiscal de référence / nombre de parts	tranche
< 6 000	tranche A
< 13 000	tranche B
< 25 000	tranche C
> 25 001	tranche D

d'après l'avis d'impôt 2025
sur les revenus 2024

2025-2026	tranche	scolarité	fournitures scolaires	total
école	A	820 €	40 €	860 €
	B	1 420 €	40 €	1 460 €
	C	1 500 €	40 €	1 540 €
	D	1 550 €	40 €	1 590 €

Les CM2 achètent eux-mêmes leurs fournitures scolaires.



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

2025-2026	tranche	scolarité
collège	A	1 170 €
	B	2 070 €
	C	2 210 €
	D	2 250 €
lycée	A	1 230 €
	B	2 130 €
	C	2 270 €
	D	2 330 €

La scolarité comprend

- les fichiers élèves
- les actions spécifiques, (E.V.A.R.S., prise de parole en public...)
- la fourniture d'un T-shirt de sport de l'établissement au secondaire
- la fourniture d'un sweat-shirt de l'établissement aux nouveaux élèves au collège et au lycée (6èmes et 2ndes).
- l'assurance « Responsabilité Civile » auprès de la Mutuelle Saint Christophe, qui couvre les conséquences pécuniaires pouvant incomber
 - aux élèves
 - aux parents d'élèves lorsqu'ils sont civilement responsables de leurs enfants
 - à toute personne exerçant une activité bénévole au sein de l'établissement Jeanne d'Arc.

Au lycée, pour les options hors contrat (DGEMC, italien et chinois), les cours sont pris en charge par l'OGEC. L'inscription au CNED est à la charge des familles pour les élèves âgés de plus de 16 ans.

Facturation appliquée en cas de perte ou de détérioration :

carte	10 €
carnet de correspondance	10 €

Un second T-shirt de sport pourra être fourni dans la limite des stocks disponibles moyennant 10 €.

En 4^{ème}, les élèves suivent une formation aux premiers secours. Cette formation est facturée aux familles 80 € (prise en charge partielle par l'APEL).

a) APEL

L'adhésion à l'APEL d'un montant de 25 € par famille est portée sur la facture annuelle. Elle est collectée par l'établissement et intégralement reversée à l'APEL.

- Une somme de 11,50 € est utilisée par l'APEL de l'établissement pour la vie de l'association, l'octroi de participations financières pour soutenir des initiatives au sein de l'établissement (notamment les voyages, sorties scolaires et projets), des actions de solidarité...
- Le solde de 13,50 € est reversé aux mouvements des APEL départementaux, académiques et nationaux pour soutenir leurs actions et abonner les familles au magazine *Famille & Education*.



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

Cette cotisation est facultative. Si vous ne voulez pas adhérer à l'APEL, veuillez le signifier par mail à la comptabilité (comptabilite@jamontrouge.com) avant **le vendredi 4 septembre 2026**. Cette démarche est à effectuer tous les ans.

b) Remise sur la contribution annuelle

- **Pour les familles nombreuses (à condition que le payeur soit le même)**

- 10% sur le 2^{ème} enfant
- 20% sur le 3^{ème} et suivants

- **Pour les parents travaillant dans un établissement scolaire de l'enseignement catholique**

Une réduction de 20% est possible sur demande et sur production d'un justificatif avant **le vendredi 4 septembre 2026**. Cette démarche est à effectuer tous les ans.

- **Caisse d'entraide**

Si vous souhaitez obtenir une aide exceptionnelle sur le montant de la contribution annuelle, un dossier est à demander à la comptabilité et à retourner avant fin septembre.

Pour le collège et le lycée, cette aide ne pourra être attribuée qu'une fois épuisés les recours habituels (bourse nationale).

c) Modalités de paiement

En cas de plusieurs payeurs pour un même enfant (parents séparés), la répartition choisie en début d'année sera la même pour l'ensemble des frais (scolarité, cantine, voyages...).

Au mois d'octobre, la facture annuelle vous parviendra via le portail Ecole Directe.

L'acompte de 200 €, déjà versé lors de l'inscription, sera déduit de cette facture.

- **Paiement par prélèvements** : 9 mensualités

⇒ le 10 de chaque mois, d'octobre 2026 à juin 2027

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront refacturés.

⇒ Un dernier prélèvement sera effectué le 10 juillet pour procéder au règlement des factures de fin d'année (manuels non rendus, cantine exceptionnelle...).

- **Paiement par carte bancaire sur Ecole directe, par virement ou par chèque** (à l'ordre d'OGEC Jeanne d'Arc) : 3 échéances

⇒ au début de chaque trimestre le 10/10/2026, le 10/01/2027 et le 10/04/2027.

Merci de bien préciser dans le libellé du virement ou au dos du chèque le code 411 accolé au nom du payeur (exemple 411DUPONT) qui apparaît sur votre facture.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'impayés répétés ou de non-paiement des échéances, la créance pourra être transmise à une société de recouvrement.



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

2. DEMI-PENSION

	1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine	5 jours par semaine
primaire	315 €	630 €	945 €	1 260 €	1 576 €
6ème, 5ème	306 €	613 €	919 €	1 225 €	1 532 €
4ème, 3ème	289 €	578 €	867 €	1 155 €	1 444 €
lycée	280 €	560 €	840 €	1 120 €	1 400 €

Le forfait annualisé est ajusté en fonction des jours fériés, des journées pédagogiques, des dates de départ en vacances et des voyages de niveau.

Pour les élèves ayant un PAI et fournissant leur repas, 4,60 € sont facturés par repas.

Principes de fonctionnement

L'inscription est à faire au plus tard le **vendredi 12 septembre 2025** sur Ecole Directe.

Vous avez la possibilité de modifier le nombre de jours hebdomadaires à deux reprises dans l'année pour prise d'effet au trimestre suivant, juste avant les vacances de Noël et de Pâques.

Les repas exceptionnels sont facturés 9,25 € par le passage du badge de l'enfant à la cantine.

En cas d'absence d'au moins une semaine pour raison médicale, les frais de cantine seront déduits.

3. ETUDE, GARDERIE, CLUB DU MERCREDI (PRIMAIRE)

a) Etude, garderie

	1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine	5 jours par semaine
primaire	295 €	590 €	886 €	1 181 €	1 476 €

Une venue exceptionnelle à la garderie ou à l'étude est facturée 8,70 €.

En cas de retard

A partir de 17h05, l'enfant que la famille n'est pas venue chercher intégrera un groupe d'étude - garderie jusqu'à 18h00. La famille sera facturée de 8,70 €.

A partir de 18h10, toute 1/2h de retard sera facturée 8,70 €.



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

b) Club du mercredi

	1/2 journée	journée entière
année	810 €	1 620 €
exceptionnel	24 €	48 €

Principes de fonctionnement

L'inscription est à faire au plus tard le **vendredi 11 septembre 2026** sur Ecole Directe.

Vous avez la possibilité de modifier le nombre de jours hebdomadaires à deux reprises dans l'année pour prise d'effet au trimestre suivant, juste avant les vacances de Noël et de Pâques.

4. CLASSES SANS CARTABLES ET VOYAGES

Au primaire, plusieurs classes organisent des projets spécifiques sur temps scolaire ou des voyages. Les coûts sont donnés à titre indicatif.

Primaire : Projet spécifique sur temps scolaire et classe de découverte		
MS	classe théâtre (Mme Marie)	200 €
MS-GS	projet percussions du monde	250 €
GS	classe théâtre (Mme Marie)	200 €
CE1A	classe de découverte Les inventions (Graine de Léonard)	180 €
CE1B	classe de découverte A l'école des sorcières (Côté découverte)	200 €
CE2	classe de découverte Antiquité (Graine de Léonard)	180 €
CM1	classe de découvertes volcans (participation de l'APEL)	470 €
CM2	classe théâtre (Mme Marie)	270 €

Au secondaire, des voyages cultures ou linguistiques sont proposés. Les coûts sont donnés à titre indicatif et seront précisés lors des inscriptions. Une fois l'inscription réalisée, celle-ci est définitive. Le total du prix du voyage est dû sauf cas de force majeure.

Secondaire : voyages		
5ème	Angleterre (Clayton-on-sea)	680 €
4ème	Puy du fou	160 €
4ème-3ème	Allemagne- Autriche (Berlin-Vienne)	
3ème	Espagne (Cantabrie)	680 €
lycée (latinistes et HLP)	Italie (Rome)	780 €
lycée	Espagne (Madrid)	730 €
2de	échange Allemagne	340 €
2de	Jura (voyage sportif)	540 €
1ère	Irlande (Dublin)	860 €



Institution Jeanne d'Arc

Ecole-collège-lycée

Établissement Privé Mixte sous contrat d'Association avec l'État

Pastorale

Retraite 1 ^{ère} communion		30 €
Retraite baptême et profession de foi		30 €
Retraite confirmation		30 €
Pèlerinage du Rosaire (5 nuitées, Lourdes) (participation de l'APEL)	1 ^{ère}	440 €

5. ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

activités extrascolaires primaire		
Couture	CE1, CE2	335 €
	CM1, CM2	315 €
Dessin	CP - CM2	305 €
Echecs	GS - CM2	210 €
Théâtre	CP	280 €
	CE1 - CM2	320 €
Danse	GS	130 €
	CP - CM2	170 €
Baby-gym	Maternelle	215 €
Jeux sportifs	CP - CM2	220 €
Tennis de table	CP - CM2	215 €
Multisport	CP - CM2	215 €
Acrocirque	CP - CM2	215 €
Judo	CP - CM2	210 €

activités extrascolaires secondaire		
Echecs	Collège	165 €
Théâtre	Collège	350 €
Improvisation	Collège	250 €
Danse	Collège	170 €
Tennis de table	Collège	
Fitness musculation	Lycée	

La facturation de ces activités s'effectue courant octobre. La facture est payable à réception (donc immédiatement pour les familles payant par chèque, CB ou virement et lors du prélèvement du 10/11 pour les familles payant par prélèvement).

Pour le primaire, en cas d'absence de l'intervenant pour une activité le soir, les enfants peuvent rester à la garderie ou à l'étude. Celle-ci sera facturée si vous êtes prévenus 24 heures à l'avance.